

Communiqué de presse du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 6 juin 2018.

Travaux d'eau potable - 2^e tranche des travaux – choix de la CAO

Le Conseil Municipal entérine les conclusions et le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux 2018 sur les réseaux d'eau potable : le marché est attribué à l'entreprise Broglio de Corcieux pour un montant de 389 103 € TTC.

Acceptation d'une ligne de trésorerie

En attente du versement par les différents financeurs (Etat et Département des Vosges) des subventions concernant la réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/mairie, le Conseil Municipal décide la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 €.

Décision modificative n°1 sur le budget de l'Eau

A la demande de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante au niveau du Budget Primitif M49 2018 :

- chapitre 01 «solde d'exécution» : + 44 281,86 €
- chapitre 10 compte 1068 : - 44 281,66 €

Budget de l'Eau M49 : créances éteintes

Suite à deux dossiers de surendettement, le Conseil Municipal décide de passer en créances éteintes les montants de 42,62 € et de 68,53 €.

Acceptation des conclusions de l'enquête publique pour la vente du CR n°36 à Aubripare

Suite à deux permanences tenues les 12 et 17 avril et en l'absence d'observation sur le registre d'enquête, le Conseil Municipal accepte l'avis favorable du commissaire enquêteur pour la cession du chemin rural n°36 Aubripare.

Demande de subvention de l'association Initiative Hautes Vosges

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide financière accordée à l'association Initiative Hautes Vosges ayant pour activité le soutien des entreprises pour un montant de 150 €.

Adhésion au CAUE des Vosges

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE) pour l'année 2018 dont le montant de la cotisation s'élève à 204,43 €.

Acceptation d'une vente de bois

Le Conseil Municipal accepte la vente de bois par adjudication sur soumissions prévue en juin 2018 par l'Office National des Forêts pour la parcelle 34 (canton de Mialefosse – article n°18B441) composée de futaie de pins sylvestres (80 arbres sur 2 hectares) pour un volume présumé sur écorce de 185 m³.

Autorisation pour la signature de la convention d'adhésion au service mutualisé pour l'instruction des AOS par les services de la CASDDV

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS) aux services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1^{er} juillet 2018 et ce pour une durée de 3 ans.